

L'ULIS et la SEGPA

c'est quoi ?

On a 2
dispositifs
ULIS collège
et 1 SEGPA à
Rumilly.



Au fait, c'est
quoi ?

U = Unité

L = Localisée

I = Inclusion

S = Scolaire



Quel public?

Des élèves de la 6^o à la 3^o, orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH) qui ne peuvent pas tirer pleinement profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire, et qui ont besoin d'adaptations pédagogiques spécifiques.

Les Ulis constituent un dispositif où l'on permet la mise en œuvre des projets personnalisés (PPS) de scolarisation de chaque élève .

Ils ont souvent de grosses difficultés à apprendre et/ou à rentrer en relation avec les autres .

Certains handicaps sont permanents comme l'autisme , la dyslexie, la dyspraxie , le trouble de l'attention ...

Les élèves de l'Ulis participent aux activités organisées par tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement.

Les élèves de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire...

Organisation

- Ils sont inscrits dans **classe de référence**, correspondant approximativement à leur classe d'âge.
- Cela permet d'observer ses camarades, d'adopter une posture d'élève, de participer, d'être dans la même action que les autres, d'apprendre avec les autres avec une aide adaptée.
- **On parle d'inclusion** . Chaque élève de l'ULIS a **son** emploi du temps.
- À partir de la 4^{ème}, les ateliers de découverte de la SEGPA peuvent être ouverts aux élèves d'ULIS.
- Ils ont des **temps dans le dispositif ULIS**
- Cela permet de consolider les pré-requis et les notions travaillées en inclusion sur des supports adaptés, avec des adaptations pédagogiques spécifiques liées à la situation de handicap.
- Un enseignant / coordonnateur , une AVS co et l'éducatrice spécialisée accompagnent ces élèves dans leur scolarité , leur projet personnel .
- Un élève, suivant ses difficultés, peut avoir aussi une AESHi

Comment est accueilli un élève d'ULIS dans sa classe de référence ?

Une fiche « navette » explique les troubles et les difficultés de l'élève , donne les adaptations .

L' AESHco ou l'enseignant du dispositif peut accompagner l'élève si besoin .

Le suivi des inclusions et les évaluations se font dans le dispositif (par exemple relecture des consignes...)

Certains élèves peuvent être en autonomie.

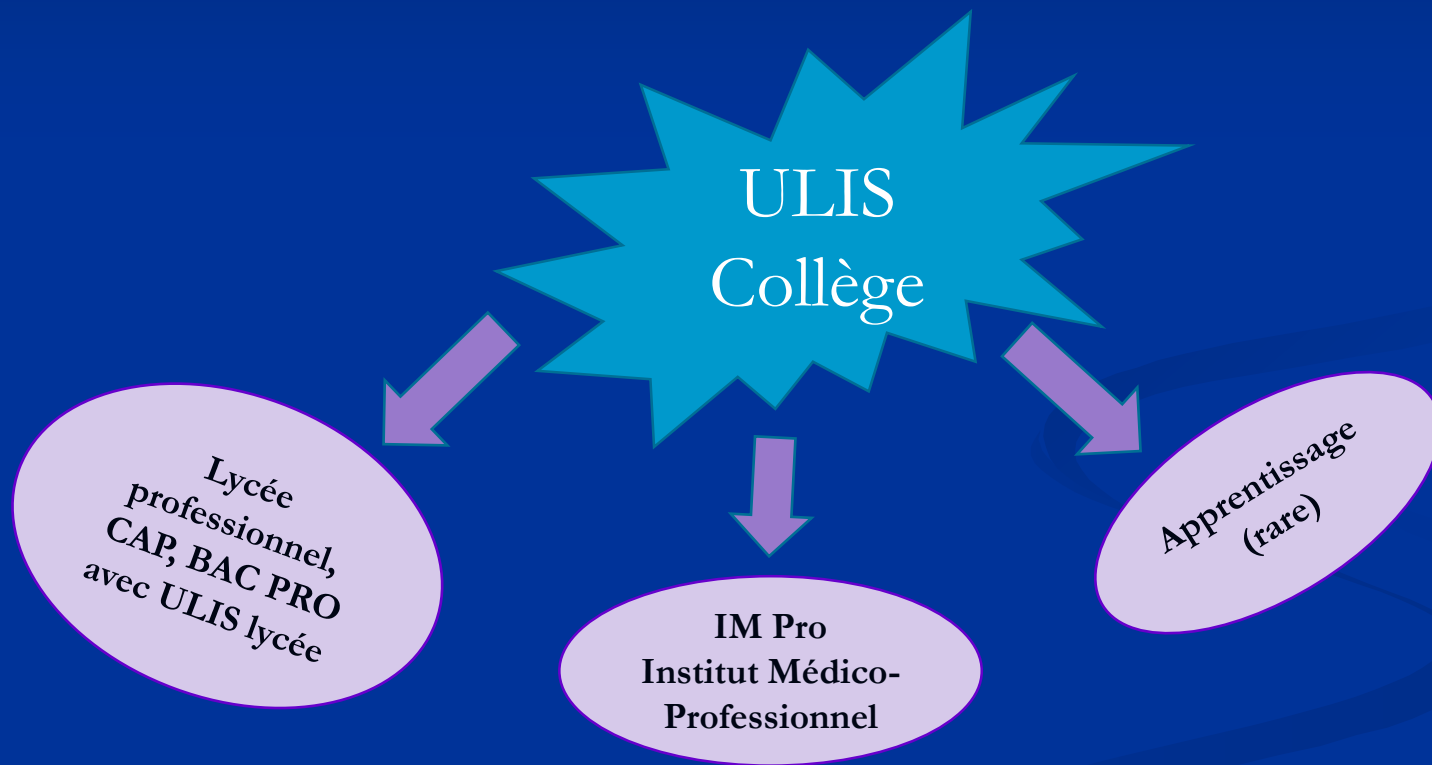
Un tutorat peut être mis en place avec un élève volontaire de la classe de référence

Un contrat entre l'élève et sa famille et le professeur est signé en début d'année

À la fin du collège...

Les élèves qui ont le niveau de fin de cycle 3 (6^{ème}) présentent le **Certificat de Formation Générale (CFG)**: soutenance orale.

Après le collège, où vont-ils ?



La ***SEGPA***

Collège Le Clergeon

Rumilly



SEGPA

S pour *Section (classe)*

=

4 **niveaux de classes** dans le collège:

- 1 classe de 6ème SEGPA
- 2 classes de 5ème SEGPA
- 2 classes de 4ème SEGPA
- 1 classe de 3ème SEGPA

SEGPA



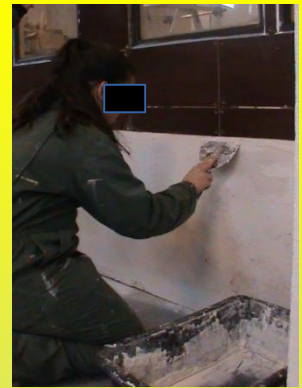
EG pour *Enseignement Général*

- * **Programmes** du collège (**adaptés** par les enseignants)
- * **Grille horaire et matières** du collège (maths, français, SVT, histoire-géo-EMC, anglais, EPS, arts, technologie, module d'aide)
- * **Emploi du temps** de collégien, avec inclusions possibles dans les classes du collège
- * **Salles de cours** du collège
- * **Manuels scolaires** du collège (sciences, histoire-géo-EMC, LV...)
- * **Examen** en fin de 3ème :
 - C.F.G. (**C**ertificat de **F**ormation **G**énérale)
 - D.N.B. Série Professionnelle éventuellement

SEGP^{PA}

P pour *Professionnel*

En 4^{ème} et en 3^{ème}



3 ateliers de découverte professionnelle, (pris en charge par des P.L.P. ou Professeurs de Lycée Professionnel) :

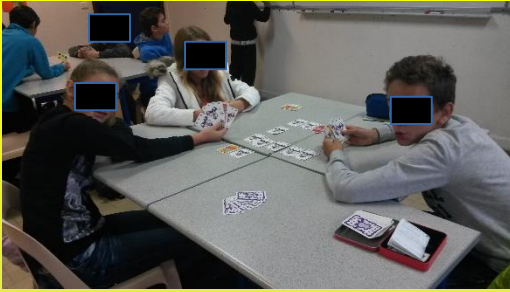
- Espace Rural et Environnement (ERE)
- Habitat
- Hygiène Alimentation Services (HAS)

Des stages en entreprise :

- 1 stage de deux semaines en fin de 4^{ème}
- 2 stages de trois semaines en 3^{ème}



Le projet professionnel et l'orientation sont également affinés au travers de la venue de professionnels, de visites d'entreprises, de mini-stages, de participation au Forum des Formations du collège, de Tables rondes d'orientation, de rencontres avec la conseillère d'orientation du collège (PSYEN)...



SEGPA

A pour *Adapté*

des **enseignants spécialisés** et polyvalents

+

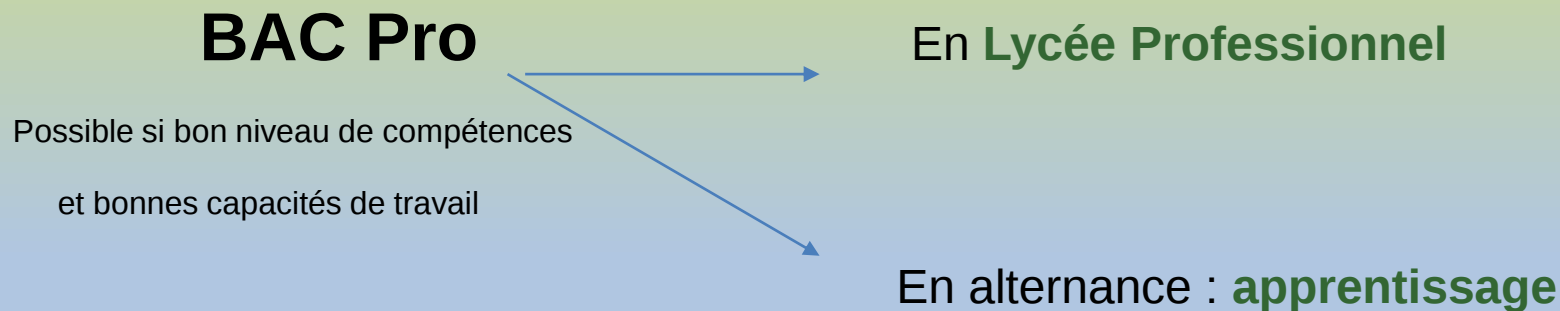
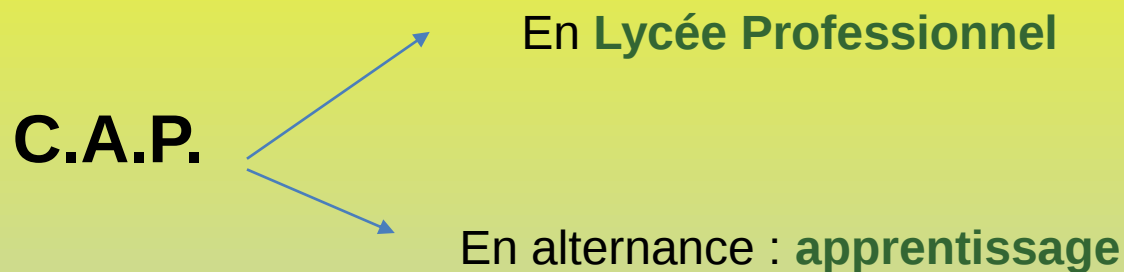
effectifs réduits (16 élèves maximum par classe)

+

réunion d'équipe (synthèse-coordination) chaque semaine (suivi des élèves, projets, orientation...)

- programmes du collège **adaptés** par les enseignants
- possibilité de **groupes de besoins**, plus grande liberté d'individualisation, de différenciation
- prise en compte plus évidente des **difficultés scolaires**
- **connaissance** et **accompagnement** plus poussés des élèves
- reprise de **confiance** en soi

Après la SEGPA



Entrer en SEGPA

La SEGPA accueille des élèves présentant des **difficultés scolaires importantes et persistantes** auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Elèves ne relevant pas de la MDPH

Dossier constitué pour le **2 février 2024 (1^{er} degré)** ou le **5 avril 2024 (2nd degré)**.

Il sera examiné les **19, 22 ou 28 mars 2024 (1^{er} degré)** ou le **11 avril 2024 (2nd degré)** par la **CDOEA** (Commission Départementale d'Orientations vers les Enseignements Adaptés) puis :

→ **29 mars 2024**: **notification (= décision)** aux familles pour la **pré-orientation** en 6^{ème} SEGPA (1^{er} degré)

→ **12 avril 2024** : **notification (= décision)** aux familles pour l'orientation en SEGPA (2nd degré)

→ **6 mai 2024** : notification d'**affectation** dans une des SEGPA du secteur, selon la place, pour la rentrée 2024

Elèves relevant de la MDPH : **dossier** constitué par l'enseignant référent du primaire pour le **15 février 2024**.

Il est examiné par la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

*N.B. les **réorientations** en SEGPA après une 6^{ème} ou une 5^{ème} au collège sont possibles mais restent délicates pour les élèves, qui ont souvent perdu une ou deux années de travail et de confiance en eux. Les parents à qui on propose la SEGPA pour leur enfant, au cours du CM1 ou CM2, ne doivent pas hésiter à rencontrer et questionner la direction de la SEGPA. Cela peut faciliter leur prise de décision.*

Depuis quelques années se pose aussi le problème de place dans certaines SEGPA.

*N.B. en SEGPA, un élève peut continuer en SEGPA à bénéficier des services d'une AESH **individuelle** quand il y a eu une notification de la MDPH.*



La SEGPA dans le collège

Au sein du collège, la SEGPA travaille avec l'ULIS et les autres classes du collège.

Les élèves de la SEGPA sont des collégiens à part entière (vie scolaire, clubs, locaux...).

- **inclusion** des élèves d'ULIS en **atelier** ou dans certaines **matières** de la SEGPA (maths, français...)
- inclusion des élèves de SEGPA pour une matière **en ULIS** si besoin
- inclusion des élèves de SEGPA dans une ou plusieurs matières **dans une classe du collège**
- **préparation** du **CFG** ou du **DNB Pro**
- autres **projets communs** en sciences, lecture, éducation à l'orientation...



Quelques *chiffres*

élèves en SEGPA en octobre 2023

6 classes de SEGPA, 90 élèves :

1 x 6ème = 16 élèves

2 x 5èmes = 26 élèves

2 x 4èmes = 32 élèves

1 x 3ème = 16 élèves

32 filles

58 garçons

5 enseignants titulaires spécialisés + 1 non spécialisée

3 PLP

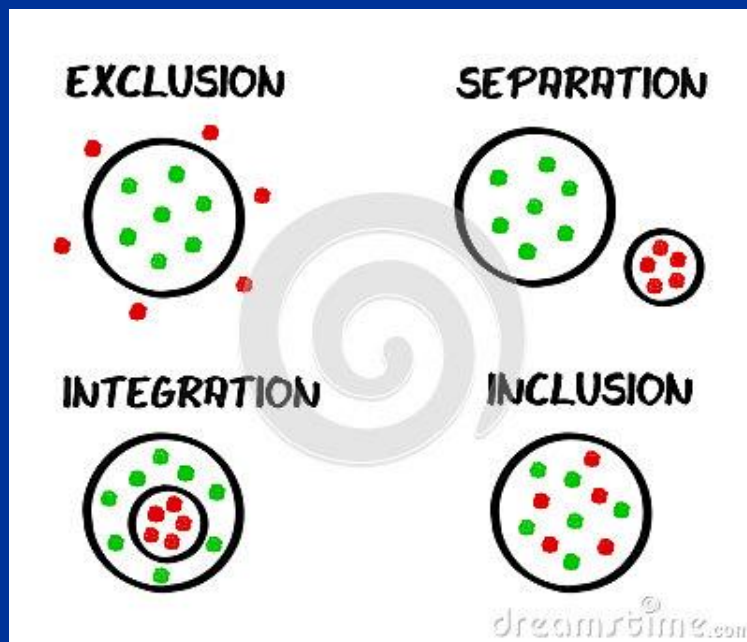
6 enseignants du collège intervenant en EPS ...

Pour conclure, dans les collèges de Rumilly, chacun vise l'inclusion scolaire

L'inclusion c'est quoi ?

C'est le fait de travailler ensemble et dans le même temps (si c'est possible) en différenciant les contenus, les buts à atteindre, les durées d'exercice...

L'inclusion prend en compte les besoins particuliers de chacun.



Des questions ?



Vous avez toujours la possibilité de ...

* surveiller les dates de **Journées Portes Ouvertes** des collèges du Chéran et du Clergeon (sur les sites des établissements)

- **rencontrer individuellement:**

les enseignantes coordinatrices de **l'ULIS**
ou
la directrice de la **SEGPA**

- retrouver ce **diaporama** sur les **sites des collèges** du Chéran et du Clergeon

- <https://college-du-cheran-rumilly.web.ac-grenoble.fr/>
- <https://leclergeon-rumilly.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>